

Séance du 04 juillet 2011

Le quatre juillet deux mille onze, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par Mme le Maire, se sont rassemblés à la mairie sous sa présidence.

Date de convocation : 28 juin 2011

Date d'affichage : 12 juillet 2011

Etaient présents : Mme HENRY Marylène ; MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, PATIN Bernard ; Melle PAISANT Nadège ; MM DUFORT Erik, LEROUXEL Henri, PACARY Michel ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUPONT Henri, ALLIX Gratien ; Melle LEVALLOIS Mireille ; M. LEMERRE Eugène ; Mme L'ORPHELIN Pierrette.

Etait excusé : M. BOURDON Noël (procuration M. DUPONT).

M. PATIN, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Remarques sur le compte rendu de la précédente réunion du 17 juin 2011

M. LEMERRE revient à nouveau sur les remarques qu'il a formulées en ce qui concerne la rédaction des comptes-rendus des réunions du 30 mai et du 17 juin 2011 au sujet de la location du logement situé 1 les Ecoles. Il n'admet pas que la réponse qui lui a été apportée soit mentionnée dans le dernier compte-rendu.

Mme le Maire lui répète qu'il est hors de question pour elle de revenir sur la transcription de ses propos : elle les assume pleinement.

En ce qui concerne la réclamation formulée auprès des services du Conseil Général à la suite des travaux effectués sur la route de La Blanchetière, M. CORON précise que la politique du Conseil Général ne consiste pas à goudronner totalement une route départementale après travaux mais à la remettre en état par tronçons. En ce qui concerne la route de La Blanchetière, aucune réfection supplémentaire n'est prévue.

II. Lotissement « Beaux Regards » : choix de l'architecte

Trois cabinets étaient en lice :

- 1- BRAUNS ;
- 2- SPALART ;
- 3- GERMAIN.

Le 30 juin, chacun est venu tour à tour présenter au Comité sa conception en fonction des volontés que nous avons exprimées.

- 1- Mme BRAUNS a présenté son projet d'aménagement en se « l'appropriant ». Elle voit ce lotissement comme un hameau et nous a traduit ses intentions de l'aménager en s'inspirant du hameau de la Girardièrre. Celui-ci est conçu de façon telle qu'on arrive dans une cour qui dessert plusieurs bâtiments. Elle propose que soient réalisées une voie d'entrée et une autre de sortie. La description du projet nécessite cependant une correction au niveau d'un terrain limitrophe qui ne nous appartient pas.
- 2- La deuxième intervenante, Mme SPALART s'est contentée d'exposer un résumé de ce qu'on lui avait demandé d'effectuer. Son collaborateur et elle-même ne sont pas restés indifférents à la manière dont nous procédons pour la gestion de l'eau et souhaitent s'y référer dans leur projection.

L'approche ainsi transmise, les illustrations fournies, nous donnent l'impression d'une étude superficielle, que les auteurs connaissent peu de chose de la campagne, d'où notre déception.

- 3- Le dernier candidat, M. GERMAIN, a pris pour modèle l'éco-hameau d'Hébécrevon dont il est le concepteur. Il considère qu'il faut prendre son temps et traiter chaque étape par paliers qu'il voit au nombre de cinq. Il faut créer des liaisons avec la bourgade, conserver la trame végétale et ne pas tomber dans la reproduction d'une tablette de chocolat. Il faudra tenir compte des recommandations de l'architecte des bâtiments de France. Il conviendrait d'aménager une petite place, genre belvédère, des noues ainsi que des allées transversales. Cette analyse d'ordre général assortie des commentaires de l'intéressé nous donne l'impression qu'il s'agit là d'un « paquet ficelé » qui ne répond pas à nos souhaits mais aux désirs de son auteur. Il est à craindre que nous aurons le plus grand mal à faire respecter ce que nous voulons.

En conséquence, après avoir constaté la préférence unanime des membres de la commission pour le premier projet, Mme le Maire sollicite l'avis du conseil municipal qui se prononce totalement dans le même sens.

Mme le Maire indique que le sujet n'est pas clos car il va maintenant falloir négocier les différents chapitres de tarification du projet avec le cabinet retenu.

Lotissement « Beaux Regards » : choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre (reçu le 08/07/2011)

Mme le Maire expose que suite à la consultation, 3 architectes ont répondu et ont été auditionnés. Elle présente ensuite les 3 projets proposés.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du comité et de retenir Mme Alice BRAUNS de Granville pour assurer la maîtrise d'œuvre du lotissement communal « Beaux Regards ». Le Conseil autorise de plus Mme le Maire à négocier le nombre de journées d'intervention et à signer tout document relatif à cette affaire.

III. Carrières du Fût Cametours : autorisation de poursuivre et d'approfondir l'exploitation (reçu le 08/07/2011)

Mme le Maire présente le projet des Carrières du Fût à Cametours concernant l'autorisation de poursuivre son exploitation mais aussi d'étendre sa surface d'extraction. Une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement est actuellement en cours. La commune de Carantilly étant dans le périmètre (rayon de 3 Km autour du site), le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 25 juillet 2011.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, estime qu'il n'a pas à donner son avis. En effet, la limite communale étant à une distance suffisamment éloignée, les habitations carantillaises incluses dans le rayon des 3 Km ne seront pas directement impactées.

IV. Toiture de la Salle de sports (reçu le 08/07/2011)

M. DUFORT se retire des débats.

Mme le Maire expose que suite à la consultation pour la réfection des chéneaux de la Salle de sports, seule l'entreprise DUFORT a répondu.

Après délibération, le Conseil Municipal décide donc de retenir l'entreprise DUFORT de Carantilly pour réaliser les travaux ci-dessus mentionnés pour un montant de 2 576.01 € TTC.

V. Réforme des Collectivités Locales

Mme le Maire expose longuement les différents évènements qui se sont déroulés depuis la dernière réunion du conseil municipal du 17 juin, les assemblées auxquelles elle a assisté, les échanges qu'elle a pu avoir avec d'autres élus de base comme de haut niveau. Elle relate aussi le déroulement de l'assemblée générale des maires ruraux à laquelle elle a participé.

Mme le Maire va prendre rendez-vous avec les services de la préfecture pour connaître les incidences d'un rattachement éventuel de notre commune à la communauté de communes de Canisy.

Ce n'est que fin juillet que nous aurons à nous prononcer sur les différentes solutions de rattachement ; de nombreuses précisions restent encore à définir clairement et il est recommandé de s'intéresser concrètement à ce sujet d'importance afin de se forger une opinion.

VI. Questions diverses

Hôtel restaurant : Mme le Maire a rencontré Mme MARIE (BITOUZE) afin de négocier le montant de la transaction qui a finalement été fixé à 138 000 euros. Le compromis devrait être signé dans le courant de la semaine.

Plan d'Accompagnement du Projet (PAP) : Considérant que l'achat de l'hôtel restaurant et sa réhabilitation dont le financement est prévu avec l'obtention de cette aide financière, il va falloir rapidement présenter un dossier complet aux autorités compétentes.

La communauté de communes de Marigny qui, dans ce cadre, obtiendra elle même une somme de 400 000 euros environ, a décidé de répartir ce montant entre les communes qui ne peuvent pas en bénéficier et qui ont un projet à réaliser à court terme étant donné qu'il n'existe pas de projet communautaire.

La Gare : La commune est maintenant propriétaire du bâtiment depuis le 20 juin 2011. Le terrain contigu pourra être vendu dès le retour de l'enregistrement au bureau des hypothèques.

Ecoles : Les inscriptions pour la rentrée de septembre sont en très forte progression. A priori, on se dirige vers un comptage des effectifs le jour de la rentrée qui pourrait donner lieu à l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Une série de petits travaux est prévue dans les salles de classe de Carantilly. Il faudra repeindre les murs de la cour, installer des alarmes incendie dans les locaux, fixer des grooms sur les portes côté route et modifier le sens de leur ouverture pour certaines d'entre elles. Une fixation appropriée des vidéo projecteurs dans les salles de classe sera effectuée.

La pose de l'élément modulaire nécessaire à l'aménagement de la future cantine sera, en principe, terminée pour le 15 août 2011.

Hôtel Doublet : Melle PAISANT souhaite savoir quels sont les travaux en cours : l'entreprise ALLEZ procède actuellement à l'effacement partiel des lignes électriques dans le cadre du renforcement du réseau.

Eclairage public : M. BOURGE présente un projet d'entretien des candélabres piloté par le syndicat d'électrification qui propose leur vérification deux fois par an et de changer les ampoules systématiquement tous les trois ans. L'étude n'est pas encore complètement finalisée. Elle pourrait se révéler intéressante car, actuellement, le budget consacré à ce chapitre s'élève en moyenne à 1 500 euros sur 3 ans (budget équivalent à la proposition du syndicat).

Infos diverses : M. LEMERRE précise que la fête des associations aura lieu le 3 septembre 2011 et le Téléthon les 2 et 3 décembre 2011.

Site Internet : Pour faire suite à la remarque de M. LEMERRE concernant la population carantillaise indiquée sur le site Internet de la commune, Mme le Maire l'informe qu'elle a vérifié : cette mention apparaît en fait dans l'historique. Il est indiqué que le premier recensement du millénaire a dénombré 536 habitants. Cette information ne peut donc pas être corrigée. Par contre, il serait intéressant de faire figurer l'évolution de la population ces dernières années sous la forme d'un diagramme ou d'un graphique dans une nouvelle rubrique du site.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 10.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Marylène HENRY	Le Secrétaire, Bernard PATIN
Pierre BOURGE	Henri DUPONT
Bruno CORON	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Mireille LEVALLOIS
Erik DUFORT	Eugène LEMERRE
Henri LEROUXEL	Pierrette L'ORPHELIN
Michel PACARY	Noël BOURDON PP H. DUPONT
Malika LEDOUX	